



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ORSTOM

Question écrite n° 4281

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les difficultés qui lui ont été signalées par le syndicat départemental de la boucherie, d'une part, et par le syndicat de la charcuterie, d'autre part, dans son département de Seine-et-Marne. Ces difficultés ont pour origine la longueur des délais d'instruction des demandes d'agrément pour recevoir des titres restaurant que ces professionnels déposent auprès du secrétariat de la commission nationale des titres restaurant. L'instruction des demandes d'assimilation à restaurateur d'un boucher-charcutier-traiteur proposant à la vente des préparations alimentaires, répondant aux exigences du décret du 29 décembre 1988, requiert plusieurs mois. Ces délais nuisent particulièrement aux jeunes ayant repris des affaires qui avaient bénéficié de l'agrément et qui se trouvent en détresse financière, leurs titres ne pouvant être remboursés, faute d'agrément. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle difficile, il lui demande s'il entend prendre des mesures afin de faire accélérer le traitement de ces dossiers.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux professionnels relatives aux délais d'instruction des demandes d'agrément par la commission des titres restaurant, le ministre de l'économie a donné les instructions nécessaires pour que, dès le mois de septembre, les moyens en personnel de la commission soient accrus de manière que les retards puissent être progressivement résorbés. En outre, il a été décidé d'assouplir les procédures d'agrément de façon à faciliter et à accélérer le traitement des dossiers puisque : d'une part, seront désormais admis les fours à micro-ondes pour réchauffer les plats ; d'autre part, les repreneurs de commerce bénéficiant antérieurement de l'agrément recevront un agrément provisoire en attendant qu'il soit statué définitivement sur leur cas. Enfin, l'inspection générale des finances a été chargée d'une mission de réflexion sur les réformes de structure à entreprendre pour simplifier et élargir le régime actuel du titre restaurant. Tout en restant attaché à la finalité du système, qui a connu un grand développement ces dernières années, il est en effet souhaitable de l'adapter pour prendre en compte les nouvelles habitudes alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4281

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2163

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3211